COVID-19
Communication aux résidents

DATE : 28 septembre 2020

OBJET : Informations importantes sur la colocation dans les résidences du CISSS-CA pendant la pandémie

Mode de fonctionnement de la colocation :

- Respectez en tout temps les règles d'hygiène des mains, d'étiquette respiratoire et de distanciation physique;
- Dans l'impossibilité de respecter la distanciation physique de 2 m dans les aires communes, il est recommandé de porter un couvre-visage ou, par exemple, d'utiliser les aires communes à tour de rôle ou de prendre vos repas dans votre chambre;
- Aucun visiteur admis dans les appartements;
- Si vous partagez une salle de bain, désinfectez-là au moins une fois par jour et idéalement après chaque utilisation;
- Ne partagez pas : vaisselle, serviettes, draps, vêtements ou tout autre objet. Sinon, lavez vos mains avec de l'eau et du savon immédiatement après utilisation et nettoyez les surfaces touchées après usage (https://www.inspq.qc.ca/publications/3054-nettoyage-desinfection-surfaces-covid19) et ouvrez régulièrement les fenêtres pour aérer le domicile.

Consignes générales pour l'isolement et le dépistage, le cas échéant :

- En tout temps, s'isoler* et porter le masque de procédure en cas d'apparition de symptômes compatibles avec la COVID-19, d'une confirmation de diagnostic de COVID-19 ou d'un contact étroit avec un cas suspecté ou confirmé COVID +. *Ne pas se présenter au travail ou en stage;
- Contactez la ligne téléphonique dédiée aux employés, résidents et stagiaires pour être évalué par une infirmière, au 418 830-7472, 8 h à 16 h, 7 jours sur 7, mentionnez que vous vivez en colocation et suivez les indications transmises;
- Informez votre patron et la Direction de la recherche et de l'enseignement universitaire (DREU), même si vous n'avez pas de symptôme : enseignement.cisssca@ssss.gouv.qc.ca ou 418 835-7128 (semaine) / 418 254-0024 (fin de semaine);
- Si vous êtes visé par une recommandation d'isolement, retournez à votre domicile principal (chez-vous) le plus tôt possible;
- Écrivez à l'adresse « conditions.travail.covid-19.cisssca@ssss.gouv.qc.ca » si vous avez des questions associées à la COVID-19 et à votre stage ou la ligne 1 877 644-4545 pour des questions ou préoccupations plus générales.

De façon plus spécifique :

- **Vous avez été en contact étroit avec une personne atteinte de la COVID-19 :**
  Référez-vous à : https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-isolement-personne-en-contact-covid-19/;
- **Vous éprouvez des symptômes compatibles avec la COVID-19 ou êtes en attente de résultats :**
  Si les symptômes se développent pendant vos heures de travail, avisez votre patron et retournez à votre chambre. En attente d'un test de dépistage de la COVID-19 ou de son résultat, suivez les consignes émises par notre Bureau de santé / Santé publique et référez-vous au besoin au document suivant : https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002488/;
- **Vous avez reçu un diagnostic positif à la COVID-19:**
  Suivez les consignes de la Santé publique et informez la DREU afin que les mesures nécessaires soient mises en place rapidement, notamment pour la désinfection de l'appartement et la protection de vos collègues.

Pour d'autres informations utiles:

- Communication au personnel, aux gestionnaires et aux médecins du CISSS-CA : https://www.cisssca.com/covid-19-personnel/communication-au-personnel-aux-gestionnaires-et-aux-medecins/ ;
- Prévention de la COVID-19 : Recommandations intérimaires pour les résidences universitaires et collégiales : https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2019/19-210-49W.pdf ;
- Guide autosoins - COVID-19 : https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002491/ .

La Direction de la recherche et de l'enseignement universitaire vous remercie de votre collaboration.